

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 46/2026

Objet : Mise à jour du tableau des emplois suite à l'avancement de grade

L'an deux mille vingt-six, le 07 juillet à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 1^{er} juillet, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 21

CHAUDET Florence, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, FOURNET Steve, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, PERRAUT Sébastien, PROTO Linda, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, THÉVENOT Monique, ZABI Sabya.

Excusés ayant donné procuration : 4

ATTAVAY Bernard à ROSSI Patrick, D'ORIO Vincent à LACAVE Quentin, POULET Maxime à GIROUD Christian, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie à PERRAUT Sébastien.

Absents : 2

BELLONVILLE Elodie, LAURET Marie Cindy.

Soit 21 présents et 4 pouvoirs – 25 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'assemblée délibérante, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2026.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Vu le tableau des emplois,



Le maire propose à l'assemblée :

- La suppression d'un emploi d'adjoint administratif territorial à temps complet.
- La création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet.
- La suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet de 32 heures hebdomadaires.
- La création d'un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 32 heures hebdomadaires.
- La suppression d'un emploi adjoint technique territorial à temps non complet de 28,35 heures hebdomadaires.
- La création d'un poste d'adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à temps non complet de 28,35 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** la modification du tableau des emplois ainsi proposée, à compter du 1^{er} septembre 2026.
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget de la collectivité.

Le maire,
Christian GIROUD



La secrétaire de séance,
Florence CHAUDET

